

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 7 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 7 juillet à 17h30, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 2 juillet 2023	Date d'affichage :
Membres en exercice : 40	Membres présents : 11
Procurations : 2	Nombre de votes : 13
Pour : 13	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – BUSSETTA Jean-Yves - CASTELLANI Jean-Charles – CHESSA Pascal – FRANCESCHI Jean-Claude – GIUGANTI Paul – MARCHETTI Laurent – MAURIZI Pancrace – VANNUCCI Bernard – VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean Marie (à Jean Yves BUSSETTA) - PISTORES RAMAZOTTI Jeanne (à Jean Claude FRANCESCHI) –

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba – BALDOVINI Antony – BONIFACI Jean François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CORONA Jean – DOMPIETRINI Pierre François – GIACOBETTI Xavier – GIUKY Martin – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – LUCIANI Dominique – LUIGGI Laure - MARIANI Marthe – MEDORI Séverin – NOIRALT ROSSI Patricia – ORSCCI Christian – PALMERI Michel – PAOLACCI Jean Toussaint – PAOLI Jean François – PIETRI FILIPPI Ghislaine – PIRAS Marie Antoinette – RICCIARDI SAEZ Célia – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean Baptiste - TADDEI Laurence

OBJET : Convention de mise à disposition des futurs équipements dédiés au tennis du complexe sportif Xavier Carlotti de Casabianda au profit du Tennis Club d'Aléria

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 30 juin 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes porte actuellement un projet de création de 3 courts de tennis, de 2 pistes de padel et d'un club house afin de permettre de soutenir les sports de balle s'y rattachant sur notre territoire.

Le Président rappelle également que le Tennis Club d'Aleria est un club historique de l'Oriente, fort de plus de 115 licenciés dont plus de la moitié est constituée de jeunes, qui ne disposera plus au 31 août prochain de la jouissance de ses actuelles installations situées au sein du camping Capfun d'Aleria.

Dans le cadre des demandes de subvention actuellement instruites par les services de l'Etat, il est demandé à la Communauté de communes de présenter un projet de convention de mise à disposition liant notre établissement avec le club de tennis inscrit au sein de la ligue régionale et affilié à la Fédération Française de Tennis, et futur résident de la structure.

Un projet de convention, dont les modalités de mise en œuvre sont précisées dans le document ci-joint, a donc été établi avec le TC Aleria. Il prévoit notamment une mise à disposition à titre gratuit des équipements, fixe les obligations respectives des parties, notamment l'accueil d'un public de scolaire.

Il appartient à présent au conseil d'en approuver le contenu.

Le Conseil,

Oui l'exposé du Président,

Approuve le rapport présenté,

Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit des futurs équipements du complexe Xavier Carlotti de Casabianda et au-delà à réaliser toutes les démarches administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette dernière.

Pour : 13 Contre : 0 Nuls : 0 *à l'unanimité*
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
Jean Claude Franceschi

The page contains several handwritten signatures in blue and red ink, representing the council members who approved the report. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some overlapping. One signature in blue ink is clearly legible as 'Jean Claude Franceschi', corresponding to the President mentioned in the text above. Other signatures are more stylized and difficult to read.